



**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de Kunheim
de la séance du **jeudi 2 mars 2023****

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 2 mars 2023, à 20 heures 15, sous la présidence de Jill Köppe-Ritzenthaler, maire.

Liste des présents - **15** membres : **Jill Köppe-Ritzenthaler, Sophie Edel, Joël Obrecht, Isabelle Beyer, Didier Weisheimer, Christiane Krem, Daniel Haydl, Thomas Bollenbach, Sylvie Urban, Anne Catherine Buob, Michèle Haag, Virginie Laissus, Yannick Schwartze, Guillaume Chatton, Nicolas Cordonnier.**

Liste des absents excusés et représentés - **1** membre : **Hervé Sieber**

Liste des excusés arrivés en retard - **2** membres : **Guillaume Chatton, Yannick Schwartze (point 2)**

Liste des absents excusés non représentés - **3** membres : **Éric Scheer, Delphine Maraget, Céline Fischer**

Procurations – **1** : **Virginie Laissus**

Quorum : 10 membres - atteint

Est désigné à l'unanimité secrétaire de séance : **Joël Obrecht**

Secrétaire de séance auxiliaire : Carine Ielmini

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023
2. Personnel communal sapeur pompier volontaire : convention de disponibilité
3. Ecole maternelle : présentation du projet de réhabilitation
4. Budget 2023 : participation de la commune aux frais d'arbitrage
5. Echanges culturels franco-allemands : participation financière communale
6. Etat annuel des indemnités des conseillers municipaux
7. Convention « chats libres » : renouvellement du partenariat avec la SPA de Colmar
8. Déclarations d'urbanisme
9. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
10. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
11. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023

Le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2023 a été diffusé et affiché le 31 janvier 2023. Le procès-verbal du 8 décembre 2022 a été publié sur le site internet de la commune le 31 janvier 2023.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023_reçu en Préfecture le 9 février 2023 et distribué aux conseillers municipaux le 24 février 2023, en même temps que la convocation, est **approuvé à l'unanimité** des conseillers municipaux présents à la séance.

2. Personnel communal sapeur pompier volontaire : convention de disponibilité

La maire présente tout d'abord :

- le bilan des interventions effectuées par les sapeurs pompiers kunheimois en 2022,
- le bilan de la Gestion Individuelle des Secours (GIS),
- le bilan de la coopération avec les pompiers de Baltzenheim,
- les résultats de l'audit et des perspectives pour le Centre de Première Intervention (CPI) de Kunheim.

Jill Köppe-Ritzenthaler informe, ensuite, les conseillers que, afin de renforcer les effectifs du Centre de Première Intervention de Kunheim, un agent communal a décidé d'intégrer le corps des sapeurs pompiers volontaires (SPV).

Dans un objectif de facilitation et d'encadrement de la mise à disposition de l'agent durant son temps de travail, le SIS 68 (Service d'incendie et de secours du Haut-Rhin) propose de conclure une convention de disponibilité par laquelle l'employeur et le SIS 68 reconnaissent un intérêt commun à encourager et faciliter cet engagement.

Cette convention permet de formaliser les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour formation.

La disponibilité opérationnelle signifie que l'agent communal, sapeur pompier volontaire est autorisé à s'absenter de son travail, après information de son supérieur hiérarchique, dès le déclenchement d'une alerte durant des semaines prévues par un calendrier planifiant des périodes d'astreintes ou pour des opérations à caractère exceptionnel.

La disponibilité pour formation : la formation des SPV peut être prise en compte au titre de la formation professionnelle continue. Elle est assurée par le SIS 68. Dans le cadre de la formation initiale du SPV, 30 jours de formation sont répartis au cours des 3 premières années.

La maire présente en séance les termes de la convention proposée.

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** la conclusion d'une convention de disponibilité avec le SIS 68,
- **valide** la prise en charge, par la commune, des frais de déplacement relatifs aux formations organisées par le SIS 68 durant le temps de travail de l'agent communal SPV selon le barème applicable aux frais de mission habituels des agents territoriaux,
- **renonce** à la subrogation permettant à l'employeur, à sa demande, de percevoir les indemnités horaires, en lieu et place du sapeur pompier volontaire, dès lors que sa rémunération et les avantages afférents sont maintenus,
- **autorise** la maire ou son représentant à signer la convention avec le SIS 68.

3. Ecole maternelle : présentation du projet de réhabilitation

Jill Köppe-Ritzenthaler rappelle les délibérations du :

- 18 novembre 2021 portant constitution d'un groupe de travail chargé de suivre les travaux de réhabilitation de l'école maternelle et celle de présentation de l'audit énergétique de l'école maternelle effectué par la société IMAEE
- 31 mars 2022 par laquelle le conseil municipal était informé de la mission d'assistance à maître d'ouvrage confiée à l'ADAUHR pour le projet de rénovation de l'école maternelle et de la cour.

Elle présente en séance le projet de rénovation, du bâtiment existant et de la cour, établi par l'ADAUHR ainsi que la proposition alternative de construction d'une nouvelle école maternelle entre l'école élémentaire et la salle des sports ainsi que les modifications foncières correspondantes.

Entendu les explications de la maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **donne sa préférence** au projet de construction d'une nouvelle école plus proche de l'école élémentaire, du périscolaire et de la salle des sports et **charge** la maire d'étudier les besoins fonciers qui en découlent et d'engager les éventuelles négociations d'acquisition amiable avec les propriétaires privés concernés.

4. Budget 2023 : participation de la commune aux frais d'arbitrage

Jill Köppe-Ritzenthaler rappelle la délibération du 5 mars 2007 par laquelle, sur proposition de la Commission « Sport », le conseil municipal décidait :

- au vu des comptes de l'Association, d'attribuer au **BCK (Basket Club de Kunheim)** une subvention complémentaire pour frais d'arbitrage,
- de fixer le montant de cette subvention complémentaire chaque année, au vu d'un décompte des frais payés à ce titre, par le club, l'année précédente,
- d'inscrire au budget un crédit de 3 500 € constituant le montant plafond susceptible d'être alloué sur production des justificatifs correspondants.

Ce montant n'a pas évolué et la subvention n'a été que rarement demandée par le BCK.

La maire informe les conseillers que d'autres associations sportives locales pourraient bénéficier d'une subvention d'arbitrage et souhaite que soient précisées les conditions de versement.

Entendu ce qui précède, Virginie Laissus (BCK) et Yannick Schwartze (futsal), ayant quitté la salle, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la participation de la commune aux frais d'arbitrage et l'étend à l'ensemble des associations sportives locales concernées qui en feraient la demande,
- **dit** qu'un crédit de 3 500 € sera inscrit à ce titre au budget primitif,
- **rappelle** les conditions préalables au versement de cette participation :
 - chaque association sportive locale concernée devra transmettre à la mairie, pour le 1er septembre au plus tard, un décompte des frais d'arbitrage payés par le club au titre de la saison sportive précédente, accompagné de la copie des factures acquittées,
 - les décomptes par association seront présentés au conseil qui statuera sur le montant des attributions individuelles.

5. Echanges culturels franco-allemands : participation financière communale

Jill Köppe-Ritzenthaler rappelle la délibération du 13 octobre 2022 par laquelle elle informait les conseillers que :

- ✓ le week-end du 7 au 9 octobre, 8 jeunes du CMJE et 2 accompagnatrices, 4 jeunes de la Mission Locale de Colmar et 1 accompagnatrice ainsi que les deux directeurs du MAUSA Vauban ont participé à une rencontre franco-allemande autour du StreetArt à Saarbrücken.
Ce week-end constituait la visite-retour de l'échange avec des jeunes allemands de Saarbrücken, rencontre organisée côté allemand avec le Regionalverband Saarbrücken, 2. Chance Saarland (organisme d'insertion en milieu défavorisé/quartier prioritaire) et le Consul général de la République Française à Saarbrücken.
- ✓ L'échange avec Saarbrücken est principalement financé par l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse (OFAJ). Pour équilibrer le budget, la participation de plusieurs partenaires est sollicitée (Regionalverband Saarbrücken ; Mission Locale ; Commune de Kunheim ; CMJE).

Le conseil municipal avait **donné un accord de principe** à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au CMJE, d'un montant de 500 € maximum en fonction du montant final à charge après participation de tous les autres co-financeurs.

La maire, co-organisatrice de la manifestation, ayant quitté la salle de même que Virginie Laissus, conseillère municipale déléguée auprès du CMJE, et Isabelle Beyer, trésorière du CMJE,

Sophie Edel, adjointe, propose aux conseillers de participer à l'identique des classes vertes à savoir 12 € par nuitée et par personne pour les 10 personnes de Kunheim soit 240 € qui seront versés au CMJE.

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **approuve** la participation de 12 € par nuitée et par personne pour les 10 personnes de Kunheim ayant participé à la sortie, soit 240 € qui seront versés au CMJE

6. Etat annuel des indemnités des conseillers municipaux

Jill Köppe-Ritzenthaler informe les conseillers des dispositions de l'article L 2123-24-1-1 du CGCT qui prévoient que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat (mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural,...) ou au sein d'une société (d'économie mixte, publique locale,...) ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué, pour information, chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

La maire présente le relevé des indemnités ainsi perçues en 2022 par les élus communaux de Kunheim, contributions patronales incluses et rappelle que, sur proposition des élus concernés eux-mêmes, les indemnités votées ont été minorées pour la maire (-15%) et les adjoints (-10%).

Nom	Indemnités brutes	Contributions patronales	Coût annuel brut total/élu	Allocation de fin de mandat	total général
Köppe-Ritzenthaler Jill commune	20 829	4 095	24 924	42	24 966
SYMAPAK	0	0	0		0
Scheer Eric	8 463	355	8 818		8 818
Edel Sophie	8 463	355	8 818		8 818
Obrecht Joël	8 463	355	8 818		8 818
Beyer Isabelle	8 463	355	8 818		8 818
Weisheimer Didier	8 463	355	8 818		8 818
Laissus Virginie	3 324	140	3 464		3 464
Cordonnier Nicolas	3 324	140	3 464		3 464
TOTAL	69 792	6 150	75 942	42	75 984

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations.

7. Convention « chats libres » : renouvellement du partenariat avec la SPA de Colmar

Jill Köppe-Ritzenthaler rappelle les délibérations :

- du 15 novembre 2018 relative au renouvellement de la convention « chats libres » avec la SPA de Colmar et de la participation de 5 * 25 €/animal/an pour le traitement des chats libres par les services de la SPA ;
- du 24 novembre 2022 par laquelle le conseil municipal décidait de renouveler la convention « prestations de services et fourrière » avec la SPA de Colmar et environs.

La maire présente en séance les opérations menées ces deux dernières années pour réguler la population de chats libres dans la commune.

Elle présente ensuite aux conseillers les principaux éléments de la convention de partenariat « chats libres ».

Les chats libres sont initialement des chats errants, vivant en groupe dans des lieux publics d'une commune. Capturés et conduits en fourrière ces chats sont le plus souvent réduits à l'euthanasie du fait de la difficulté de leur adoption (âge, sociabilité) et de la surcharge des refuges.

Cependant, l'extermination n'apporte pas de solution durable car les sites sont recolonisés par d'autres individus. Il existe une alternative pour éviter ces colonisations et les nuisances possibles pour les habitants de la commune (bruits, odeurs...).

Il s'agit d'une gestion durable des populations de chats dits « libres » passant par une identification (au nom de la commune ou d'une association), une stérilisation des animaux et un relâchement sur site. Cette forme de gestion permet de réduire le nombre de chats errants, évite la recolonisation des territoires par de nouveaux individus et favorise l'intégration de l'animal en ville.

Concernant la gestion des populations de chats errants, le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification

conformément à l'article 212-10, préalablement à leur remise en liberté dans ces mêmes lieux.
» (Article L211-27 du CRPM).

La convention de partenariat a pour objectif de définir les relations entre la commune et la Société Protectrice des animaux de Colmar et environs en vue de limiter la prolifération de la population des chats errants dans le respect des lois de la protection animale.

Entendu les explications de la maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **approuve** le renouvellement de la convention de partenariat du statut « chats libres » pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction, avec la SPA de Colmar en environs,
- **autorise** la maire ou son représentant à signer tout document en rapport avec la présente délibération, notamment la convention de partenariat du statut « chats libres »,
- **s'engage** à inscrire des crédits pour un montant de 500 € à l'article 6281 « concours divers » du budget principal permettant la stérilisation des chats libres ayant élu domicile sur le ban de Kunheim et leur identification au nom de la SPA.

8. Déclarations d'urbanisme

Didier Weisheimer rend compte des dossiers d'urbanisme suivants :

les déclarations préalables déposées par :

- **Jürgen Kirsch** pour un abri pour voitures au 86, rue des Vosges,
 - **David Gil** pour la suppression d'une porte-fenêtre et son remplacement par une fenêtre au 3, rue des Violettes,
 - **Philippe Scheer** pour le prolongement de la toiture de la grange pour abriter les voitures au 1, rue du Canal,
 - **Stéphane Laurent** pour la transformation d'un garage en pièce d'habitation au 81, rue des Vosges.
- **Subvention communale au titre des énergies renouvelables - liste des bénéficiaires** conformément à la délibération du 14 septembre 2017 le conseil municipal **attribue** aux demandeurs ci-après, qui ont effectué les travaux et fourni les justificatifs correspondants, la subvention communale au titre des énergies renouvelables :

2023	Nom	Type d'installation	Montant de la subvention
4	Philippe Riess	Energie photovoltaïque	450 €

9. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales

Commissions communales

27.01.23	S. Edel	commission périscolaire
31.01.23	J. Köppe-Ritzenthaler	réunion avec les riverains – OAP Schweitzer
08.02.23	J. Köppe-Ritzenthaler	CCCC (chasse)
09.02.23	J. Köppe-Ritzenthaler	réunion – stationnement rue des Vosges
16.02.23	J. Köppe-Ritzenthaler	réunion chaufferie centrale

Structures intercommunales

08.02.23	J. Köppe-Ritzenthaler	réunion franco-allemande – nuisances sonores
10.02.23	J. Köppe-Ritzenthaler	réunion SPA – chats libres
23.02.23	I. Beyer	COPIL – manifestation La bicyclette
27.02.23	J. Köppe-Ritzenthaler	conseil communautaire de la CCPRB
02.03.23	J. Köppe-Ritzenthaler	GLCT des 2 Brisach

10. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) la maire informe les conseillers :

- **Droit de préemption : Jill Köppe-Ritzenthaler** informe les conseillers que, en lien avec le Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, elle a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune, sur :
 - un immeuble bâti rue des Noyers
 - un immeuble bâti rue Principale
 ces biens ne revêtant aucun intérêt public, ni par leur nature ni par leur situation.
- **Liste des marchés supérieurs à 1 000 € HT passés du 19/01/2023 au 23/02/2023 :**

N°	Tiers	Objet	Montant HT	Montant _TTC
1	LYRECO	CARTOUCHES ENCRE	1 056,20	1 267,44
2	LE RESEAU COCCI	ATELIER - PRODUITS	1 104,43	1 325,32
3	L'ARTISANERIE	ATELIER - MATERIEL	1 768,90	2 122,68
4	PLUS DE VERT	HN - ENTRETIEN 2023	2 352,25	2 822,70
5	PLUS DE VERT	ESP VERT - TAILLE 2023	2 471,08	2 965,30
6	TROMPETER ET FILS	TRACTEUR - EMBRAYAGE	2 524,60	3 029,52
7	HILD JP	FRESQUES - PROTECTION ANTI GRAFFITIS	3 791,42	4 549,70
8	DELICES DE CHRISTELLE	FETE AINES - REPAS	4 477,50	5 373,00

11. Divers**a) Calendrier :**

- Commission finances : **jeudi 9 mars 2023 à 18 h 00**
- Prochaine séance du conseil municipal : **jeudi 13 avril 2023 à 20 heures 15**

b) Manifestation – les 100 km du club cyclotouriste de Colmar

La manifestation se déroulera samedi 25 mars de 11 à 18 heures.

200 à 300 participants partiront de manière échelonnée par groupes de 20 cyclistes maximum pour effectuer une boucle au départ et à l'arrivée de Bischwihr en transitant par Kunheim.

L'ordre du jour étant épuisé, la maire clôt la séance à 23 heures

La maire,

Le secrétaire de séance,

Jill Köppe-Ritzenthaler

Joël Obrecht

**Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de Kunheim
du 2 mars 2023 – 15 membres présents**

Rappel des points à l'ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023
2. Personnel communal sapeur pompier volontaire : convention de disponibilité
3. Ecole maternelle : présentation du projet de réhabilitation
4. Budget 2023 : participation de la commune aux frais d'arbitrage
5. Echanges culturels franco-allemands : participation financière communale
6. Etat annuel des indemnités des conseillers municipaux
7. Convention « chats libres » : renouvellement du partenariat avec la SPA de Colmar
8. Déclarations d'urbanisme
9. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
10. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
11. Divers

NOM PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
KÖPPE-RITZENTHALER Jill	Maire		
SCHEER Eric	Adjoint		
EDEL Sophie	Adjointe		
OBRECHT Joël	Adjoint		
BEYER Isabelle	Adjointe		
WEISHEIMER Didier	Adjoint		
KREM Christiane	conseillère		
HAYDL Daniel	conseiller		
BOLLENBACH Thomas	conseiller		
URBAN Sylvie	conseillère		
BUOB Anne-Catherine	conseillère		
SIEBER Hervé	conseiller		à Virginie Laissus
HAAG Michèle	conseillère		
MARAGET Delphine	conseillère		
LAISSUS Virginie	conseillère		
FISCHER Céline	conseillère	/	/
SCHWARTZE Yannick	conseiller		
CHATTON Guillaume	conseiller		
CORDONNIER Nicolas	conseiller		